

# le travail

Vol. 47 No. 3 Organe officiel de la CSN Mars 1971.

**ON PREND NOTRE PLACE CHEZ NOUS,  
UN POINT C'EST TOUT !**



Dans une lettre de 8 pages pleine de juridisme le plus indigeste, le ministre des Postes

Jean-Pierre Côté rejetait le 11 mars la proposition du comité de négociations des gars de La-

palme en la refusant purement et simplement. Le juridisme dans lequel est entortillée la réponse porte la marque du haut-fonctionnarisme fédéral; M. Côté lui-même a déjà indiqué que la loi n'était pas son fort. La proposition était en deux parties: une solution provisoire aurait eu pour effet de soumettre les employés du transport postal à un réembauchage au cours duquel les gars de Lapalme de par leur ancienneté auraient été reçus en priorité. En deuxième partie, on réclamait un examen en profondeur de toute la question du transport postal au Canada afin d'en arriver à une solution définitive.

Le 15 mars, le secrétaire général de la CSN, au nom du Comité de négociation, écrivait une lettre au premier ministre Trudeau dans laquelle il réfutait les arguments juridiques du ministre des Postes en s'appuyant sur le rapport Goldenberg soumis en mars 1970. La lettre souligne que dans sa proposition, le Comité de négociation accorde priorité au problème humain, c'est-à-dire au sort des travailleurs impliqués dans le conflit. "Il nous paraît inconcevable que l'attitude du ministre des Postes, ou celle de ses hauts fonctionnaires, soit celle du gouvernement fédéral", souligne le confrère Parent dans sa lettre.

Il faut trouver les moyens pour que toute la centrale manifeste son appui aux gars de Lapalme. Le dernier Conseil confédéral a été clair là-dessus. De leurs mains, les gars de Lapalme ont fabriqué de petites boîtes à malle rouges en tôle. Elles seront placées partout dans la province, dans les conseils centraux. C'est un bon moyen pour les syndiqués d'aider les gars de Lapalme à continuer leur lutte en y déposant des contributions volontaires.

Le Syndicat des permanents et employés de bureaux de la CSN, qui compte environ 350 membres, a fait un don de \$20,000, aux gars de Lapalme pour leur permettre de continuer leur lutte. "C'est notre façon à nous de répondre à l'appel du dernier Conseil confédéral de la CSN. Les gars de Lapalme seront aidés et ils seront aidés puissamment", a déclaré le président du syndicat Paul Yergeau.

Gérard Campion

13 ans d'ancienneté, 15 enfants

## COLLUSION UNIONS AMÉRICAINES ET EMPLOYEURS

**1er cas:  
le local 500 à Québec**

Plusieurs militants de la CSN ont rencontré des employeurs qui favorisent la naissance d'une association de boutique dans le but d'arrêter l'organisation syndicale ou d'affaiblir un syndicat déjà organisé.

Quand il s'agit d'une association de boutique déclarée, comme par exemple les unions de Lucien Tremblay, c'est un moindre mal car alors, le choix qui s'offre aux employés est plus clair. Mais quand c'est une union reconnue en vertu du code du travail qui joue le rôle de l'association de boutique, là c'est plus grave. Car alors, les employés peuvent adhérer à l'association de boutique en croyant adhérer à un véritable syndicat. C'est leur bonne foi qui est trahie, et c'est la confiance que les travailleurs placent dans le véritable syndicalisme qui est diminuée.

Les militants savent que la collusion entre un employeur et une association de boutique, ce qui est contraire au code du travail, n'est pratiquement pas prouvable. La raison c'est que les employés qui sont victimes de cette collusion n'osent pas témoigner, de crainte de perdre leur emploi.

Mais au magasin **Le Syndicat de Québec**, les employés ont osé témoigner devant le tribunal du travail. De sorte que nous sommes aujourd'hui devant un cas très clair de collusion, reconnu par le juge René Beaudry dans le jugement qu'il a rendu le 17 février 1971. Le juge parle même de complicité.

Et le complice du magasin en l'occurrence, ce n'est pas une association de boutique déclarée, mais une union américaine reconnue en vertu du code du travail, c'est-à-dire l'Union internationale des employés de commerce (local 500), de son vrai nom Retail Clerk International Association.

Ce cas précis de collusion nous laisse deviner comment les choses se passent ailleurs, quand un employeur fait venir une association de boutique pour briser une organisation syndicale qui est en voie de réussir. Qu'on en juge par les faits qui ont été mis en preuve:

- L'assistant-directeur du personnel a fait signer des cartes d'adhésion au local 500, à son bureau situé à l'étage réservé au personnel administratif.

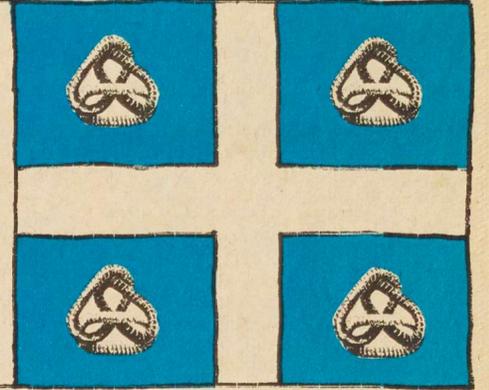
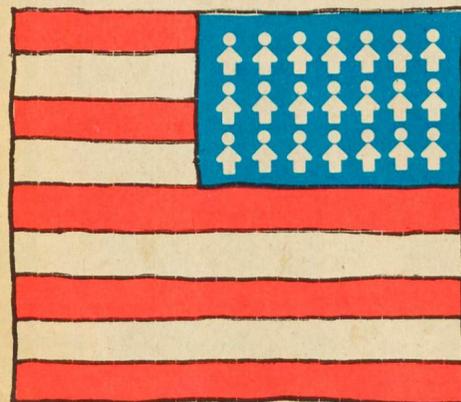
- A plusieurs reprises, et pendant les heures de travail, il a clairement manifesté aux employés sa préférence pour le local 500 à l'encontre du Syndicat des employés de magasin de Québec (CSN).

- Une employée du service de personnel a fait campagne ouverte dans le magasin en faveur du local 500, allant même jusqu'à prendre une journée de congé pour faire du recrutement intensif, en faisant défiler les employés un par un à son bureau situé à l'étage de l'administration. En même temps elle faisait signer une formule de démission à ceux qui avaient déjà adhéré au syndicat de la CSN.

- Sous la signature de cette représentante du service de personnel, les employés qui n'avaient pas l'argent requis pour payer leur droit d'entrée au local 500 recevaient une autorisation d'avance de salaire par la caisse centrale du magasin.

- Le directeur du personnel a fermé les yeux sur ces agissements, et sur le branle-bas inusité que cela a causé dans le magasin. De plus, il a invité un employé qui se trouvait dans son bureau à assister à une réunion du local 500. Cet employé avait été invité par un confrère, qui était directeur de l'association de loisirs du magasin, à poursuivre une discussion sur le syndicalisme au bureau du directeur du personnel. C'est pendant qu'il était dans le bureau du directeur du personnel que cet employé a entendu parler de l'organisateur du local 500, William Mackay.

Suite à la page 2



## ON PREND NOTRE PLACE CHEZ-NOUS

**L'affaire  
de la construction  
c'est bien simple**

Les contracteurs constituent la race de tricheurs et d'exploiteurs la plus vorace dans notre économie. Ils violent les décrets, violent les lois, graissent les politiciens. Il n'y a rien qu'ils ne se permettent de faire. Ils se mangent entre eux pour avoir des contrats.

La construction est devenue surtout l'affaire de quelques grosses compagnies américaines, européennes ou canadiennes-anglaises (usines, ponts, gros édifices, etc.)

Les petits contracteurs - canadiens-français pour la plupart - se battent entre eux pour avoir les miettes ou les sous-contracts des grosses compagnies de construction.

Les grosses compagnies étrangères ou canadiennes-anglaises veulent continuer de faire affaire avec les unions américaines chez nous.

La raison c'est que dans la construction aux Etats-Unis et au Canada anglais, il n'y a que des unions américaines. Il n'y en a pas d'autres, contrairement à la situation au Québec.

## Les habitudes nord-américaines

Alors les grosses compagnies ont pris l'habitude de traiter avec les unions américaines, qui leur servent de bureau d'emploi. En pratique, les unions américaines de la construction ne sont pas autre chose que les bureaux d'emploi des grandes compagnies.

Avant d'ouvrir un chantier, les grandes compagnies s'entendent avec les unions américaines pour qu'elles leur fournissent la main-d'œuvre. C'est un système très simple et peu coûteux pour les compagnies.

Ce système a eu pour résultat de concentrer l'action de la CSN sur les petits chantiers, que les grosses compagnies donnaient à sous-contrat aux contracteurs canadiens-français.

Parce que chaque fois que la CSN essayait de placer des ouvriers sur des gros chantiers, les compagnies et les unions américaines se donnaient la main pour sortir les ouvriers de la CSN. C'était ce que les journaux appelaient les luttes inter-syndicales dans la construction.

## La CSN dérange les habitudes nord-américaines

En réalité, c'était la guerre des grosses compagnies contre la CSN, qui n'avaient pas l'intention de changer leurs habitudes nord-américaines parce qu'elles étaient au Québec. (Voir le jugement contre la compagnie Canadian Comstock, à la page 2).

A partir de 1969, la CSN a cherché un système de placement qui permettrait aux ouvriers de travailler sur n'importe quel chantier, qu'ils soient membres des unions américaines ou des syndicats de la CSN.

Suite à la page 2

ON PREND...

Ce système s'appelle la sécurité d'emploi, parce qu'il garantit le droit au travail des ouvriers sur les chantiers des grosses compagnies...

La lutte que la CSN a menée pour en arriver là a été tellement bien appuyée par les ouvriers que le gouvernement a été obligé de reconnaître le régime de sécurité d'emploi, et de lui donner force de loi le 4 janvier de cette année.

Les grosses compagnies décident de nettoyer la place

Devant cette situation, les grosses compagnies ont décidé de riposter. D'abord elles ont continué d'embaucher chez les unions américaines, en violant systématiquement la sécurité d'emploi.

Ce plan, c'est un vote provincial dans la construction, pour décider si les ouvriers seront représentés par la CSN ou par les unions américaines.

Elles enrôlent le ministre du travail dans leur plan

Etant donné que les unions américaines ont beaucoup de membres à Montréal, les grosses compagnies sont convaincues que leur plan va réussir.

De sorte que le ministre du travail a lui-même mis son poids en faveur du vote provincial, et il a agi de manière à saboter, par l'intérieur, le régime de sécurité d'emploi que le gouvernement avait décrété le 4 janvier.

Le sabotage de la sécurité d'emploi entre aussi dans le plan des grosses compagnies, parce qu'elles veulent traiter avec les unions américaines dans le Québec comme elles le font dans le reste de l'Amérique du nord.

Avec la collaboration des unions américaines

En cela les grosses compagnies obtiennent la collaboration des unions américaines, car l'intérêt des deux se rejoint. En effet, les unions américaines boycottent ouvertement le régime de sécurité d'emploi.

Mais la CSN contre-attaque

Face à cette agression, les syndicats de la CSN ont choisi de contre-attaquer sur deux plans:

- 1- Dans les centres de main-d'œuvre du Québec, en tentant de faire appliquer le nouveau régime de sécurité d'emploi.
2- Sur les chantiers, en tentant de faire respecter la priorité d'emploi régionale, prévue dans la sécurité d'emploi, et aussi les conditions de travail du décret.

En résumé

Les grosses compagnies américaines luttent pour imposer leurs

habitudes nord-américaines aux ouvriers québécois.

Les unions américaines luttent pour garder dans le Québec le monopole du placement qu'elles détiennent sur les gros chantiers de l'Amérique du nord.

Les ouvriers québécois luttent pour prendre leur place chez eux, avec des syndicats à eux.

Le ministre du travail agit de manière à favoriser l'intérêt commun des grosses compagnies et des unions américaines.

Voilà en gros de quoi retourner l'affaire de la construction. Alors pourquoi est-ce tellement compliqué quand on lit les journaux?

Voici

Les grandes compagnies de construction ont toutes leur siège social à Montréal, où les ouvriers sont en grande partie membres des unions américaines.

La plupart des ministres du cabinet provincial viennent de Montréal.

Les grands journaux reçoivent la plus grande partie de leur information de Montréal, de sorte que dans l'affaire de la construction, ils ne comprennent pas autre chose que le traditionalisme des unions américaines.

Mais

En dehors de Montréal, les ouvriers de la construction sont membres de syndicats affiliés à la CSN.

La majorité des députés viennent de l'extérieur de Montréal. Les journaux locaux, la télévision locale, ne parlent que des activités des gars de la CSN dans les régions, et de leur lutte pour la sécurité d'emploi.

Or

Pendant que la FTQ à Montréal reste isolée dans son traditionalisme syndical américain, les régions de la province sont en train d'adhérer à un vrai syndicat, c'est leur confiance qui a été trahie.

COLLUSION...

L'assistant-directeur du personnel a même assisté à l'assemblée des employés qui a précède la demande d'accréditation du local 500. À la même assemblée, assistait un assistant-gérant et le responsable des comptes payables.

Le chef-cuisiner encourageait ouvertement ses subalternes à adhérer au local 500, allant même, dans un cas établi devant le tribunal, à dire à un employé que s'il voulait son poste, il était mieux de pencher du côté des patrons, c'est-à-dire du côté du local 500.

L'officier de sécurité, qui selon les témoignages jouit d'un statut élevé au magasin, a demandé à deux employées de le suivre dans la réserve d'un rayon où il leur a fait signer une carte du local 500.

C'est sous l'œil complaisant de ce même officier de sécurité que l'organisateur du local 500 a distribué une circulaire à l'intérieur même du magasin, dans un endroit réservé aux employés, où tous passaient pour entrer au travail ou en sortir.

Le tribunal du travail conclut que les faits prouvent clairement que la campagne d'organisation du local 500 a reçu la collaboration et la participation ouverte de la direction du magasin.

Ce qui est attristant dans cette affaire, comme l'a souligné le président de la CSN au conseil confédéral de février, c'est que la disgrâce qui frappe le local 500 éclabousse en même temps tout le mouvement syndical, parce qu'il entame la confiance que les travailleurs mettent dans le syndicalisme.

de mettre au monde quelque chose de complètement neuf.

Les moyens d'information de Montréal sont apparemment incapables de se résigner à dire tout simplement ce qui arrive dans la province, et ils ne reflètent que le point de vue traditionnel, incarné par la FTQ, qui agit comme "front" des unions américaines.

Donc

La complexité apparente de l'affaire de la construction découle donc de la confusion qui règne dans la région de Montréal sur l'évolution du conflit actuel.

Cette confusion est la cause de tiraillements assez forts au niveau politique. Le cabinet et l'Assemblée nationale sont profondément divisés, le cabinet cherchant à étendre à toute la province le traditionalisme américain de Montréal, pendant que les députés sympathisent avec les réformes que prône la CSN.

La confusion se répercute dans les grands médias d'information de Montréal qui ne vont pas voir ce qui se passe en dehors, au point qu'il y a peu de relation entre l'information qu'ils diffusent et la réalité.

Le plus bel exemple récent de cette situation est la conscience avec laquelle les journaux montréalais ont parlé en rose de l'avenir des négociations sectorielles, alors même que se préparait au ministère du travail le départ de ceux qui prônaient l'application rigide de cette forme de négociation.

Quand on regarde les journaux, quand on écoute le ministre du travail, le conflit de la construction est une affaire bien compliquée. Mais quand on regarde la réalité, c'est une affaire bien simple. C'est les ouvriers membres de la CSN qui ont décidé de prendre leur place chez eux, sur leurs chantiers, et qui rencontrent la résistance des grosses compagnies. C'est tout.

adhérer à un vrai syndicat, c'est leur confiance qui a été trahie.

Maintenant que la ténacité et le courage des employés du Syndicat de Québec a permis d'identifier un cas précis de collusion entre un magasin et le local 500, il s'agit désormais de redonner aux travailleurs du commerce en général la confiance dans le véritable syndicalisme, comme moyen de sortir de leur condition d'exploités.

Le deuxième cas de collusion entre une union américaine et un employeur s'est produit sur un chantier de Sorel l'été dernier, et met en cause la compagnie Canadian Comstock et le local 144 de l'Association internationale des plombiers.

2e cas

Le deuxième cas de collusion entre une union américaine et un employeur s'est produit sur un chantier de Sorel l'été dernier, et met en cause la compagnie Canadian Comstock et le local 144 de l'Association internationale des plombiers.

Dans un jugement rendu le 5 janvier 1971 par l'arbitre Roland Tremblay, la compagnie Comstock est reconnue coupable d'avoir violé l'article 40 du bill 290, qui interdit à un employeur de refuser d'embaucher un ouvrier à cause de son allégeance syndicale.

En pratique, cela a significatif qu'aucun plombier de la CSN n'a pu travailler sur le chantier de Comstock à Sorel, alors que 30 plombiers de l'union américaine y ont travaillé.

Le ministre sort. Sortent aussi deux ou trois députés libéraux venus sans doute pour faire plaisir au ministre.

NOTE: l'avocat de Comstock au début de cette affaire, était l'actuel ministre du travail, M. Jean Cournoyer.

le travail Origine officielle de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) "Le Travail" parait deux fois par mois. Directeur: GUY FERLAND. Bureaux: 1001, Saint-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé et imprimé par Journal Officiel Inc., 254, Benjamin-Hudson, Montréal 379. Le ministre des Provinces, Ottawa, a autorisé l'impression en français de ce journal. Le numéro de diffusion est de 100000. Permis no 80.

UN INSTANT DE LA DÉMOCRATIE QUI SE FAIT La scène se passe dans une salle du Parlement de Québec au milieu de mars. Sont présents: une vingtaine de travailleurs de la construction avec René Poiré, ferblantier, comme porte-parole. Cinq ou six députés de la région de Québec. Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer. Un haut-fonctionnaire du ministère, M. Jos. Leblanc. Quelques subalternes qui suivent d'ordinaire ces personnes. Il est deux heures. M. Cournoyer arrive.

VOUS SAVEZ QUE J'AI MON OPINION SUR LA QUESTION DU VOTE. VOUS AVEZ TOUJOURS PAS ME RETROUCHER D'AVOIR UNE OPINION, NON!

NOUS AUTRES, LES GARS DE LA CSN, ON PENSE QUE SI UN VOTE EST DÉCIDIÉ, C'EST LES GARS DE BOITE QUI VONT PARLER LE LENDemain matin. Or nos recommandations les traitent comme un rôle sur la Côte nord et cher les électeurs à Québec...

IL PEUT DIRE CE QU'IL VEUT...

D'AILLEURS, M. LE MINISTRE, QUAND ON REGARDE LA PUBLICATION QUE VOUS AVEZ FAITE ET QUI S'APPELLE LE POINT, ON VOIT QUE VOUS AVEZ REPRODUIT DEDANS DEUX PAGES D'UN JOURNAL D'UNE UNION AMÉRICAINE EN FAVEUR DU VOTE DANS LA CONSTRUCTION...

C'EST DES GARS DE PARTOUT QUI TRAVAILLENT LÀ ET NOS GARS DE QUÉBEC SONT EN CHÔMAGE!

JE LE SAIS, C'EST DÉLICAT, JE M'EN SUIS APERÇU À SOREL... Le dernier geste de M. Cournoyer alors qu'il était encore officiellement l'avocat des patrons fut de perdre une cause où la Cie Canadian Comstock a été condamnée pour avoir refusé d'engager des travailleurs de la CSN.

ET C'EST POUR ÇA QUE BULGER N'AURA JAMAIS DE CONTRAT DU GOUVERNEMENT DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT! JE VOUS LE DIS: ENQUELVEZ QUI VOUS VOULEZ, MAIS IL N'Y A PAS DE CONTRAT ENTRE LE MINISTÈRE DU TRAVAIL ET CERTAINS GROUPES DE L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION... C'est notre privilège de dire que le ministre est le gars des employeurs... MAIS VEUX-VOUS DIRE UNE CHOSE: LES ERREURS QU'ON A FAITES AU MINISTÈRE QUE CE SOIENT LES MINISTRES OU LES OFFICIERS, ON LES TRAÎNERA PAS PENDANT ENCORE TROIS ANS.

ON VEUT DIRE QU'ON SE ROSE DES QUESTIONS QUAND ON VOIT QUE DEPUIS 2 ANS, IL Y A EU 26 LOIS, BILLS, ARRÊTÉS EN CONSEIL ET QU'ILS NE SONT PAS APPLIQUÉS... IL EST DÉPASSÉ 3 HEURES, IL FAUT QUE JE M'EN ALLE EN CHAMPAGNE...

LA CSN ACCUSE SOUVENT LE MINISTÈRE DE FAIRE BON MÉNAGE AVEC LA FTQ; VOUS PARLEZ MÊME DE MARIAGE QU'EST-CE QUE VOUS VOULEZ DIRE?

LES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, ÇA SERAIT BON QUE LES DÉPUTÉS EN FASSENT LE TOUR...

LES GARS MANGENT ENCORE LE DERRIÈRE SUR LA GLACE, ILS BOUVENT AU BOUT D'UNE HOSE. ENCORE À MATIN, SUR UN CHANTIER DU GOUVERNEMENT AU COMPRES G, ON A EU UNE PLAINTE: LES RATS COURAIENT DANS LA SALLE À DINER, ÇA PUAIT LA CHAROGNE...

Voici le gars neutre qui rédige le décret. Si j'ai bien compris, vous voulez qu'on demande au gouvernement de respecter ses lois; correct, on va lui demander ça HUM?!!

LE MINISTRE SERRE LES MAINS. C'est l'opération charmante habituelle. A LA DEMANDE DE M. POIRÉ, J'AI ACCÉPTÉ AVEC AVEC EMPRESSEMENT DE VENIR VOUS RENCONTRER, VOUS, TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION DE LA CSN DE QUÉBEC...

(LE MINISTRE FAIT ICI ALLUSION AUX OCCUPATIONS DE L'ÉDIFICE DU MINISTÈRE DU TRAVAIL À QUÉBEC PAR LES GARS DE LA CONSTRUCTION). IL ME SEMBLE QUE VE RECONNAT DES VIFAGES QUE J'AI VUS DERNIÈREMENT DANS MON BUREAU...

ELEVEZ L'TIMBRE S.V.P. WVVV. VOUS SAVEZ, MESSIEURS, QUE SI L'HOMME LE PLUS OUVREUR MÊME SI ON L'ACCUSE SOUVENT D'ÊTRE FERMÉ. DANS LE PASSÉ, J'AI PROUVÉ SOUVENT MA BONNE VOLONTÉ. D'AILLEURS, LES GARS DE QUÉBEC SONT PROCHES DU MARIAGE, ILS VIENNENT MÊME VOIR SOUVENT...

PARLONS D'ABORD DU VOTE QUE LE MINISTRE VOUDRAIT FAIRE DANS LA CONSTRUCTION...

EN TOUT CAS, ON TROUVERAIT PAS CROIRE QU'UNE CAMPAGNE DANS LA CONSTRUCTION, C'EST COMME UNE CAMPAGNE DANS LES HÔPITAUX OU DANS LA FONCTION PUBLIQUE. Y A DES GARS QUI SONT À LA FTQ ET QUI VEULENT Y RESTER; L'AMÈNE CHOSE POUR LA CSN. UN VOTE RÉGLERAIT RIEN.

C'EST VRAI! C'EST VRAI!

POURQUOI DITES-VOUS QUE ÇA VA ÊTRE UNE GUERRE?

EN TOUT CAS, ON TROUVERAIT PAS CROIRE DUR DE VOIR PASSER 45,000 GARS AUX MAINS DES AMÉRICAINS.

POURQUOI PARLE-T-IL DE "CÈDE L'AMÉRICAIN DES JARDINS"?

QUAND LE JUGE GIGOLD A PRÉSENTÉ SA SENTENCE SUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI, VOUS ÉTÉZ LE MINISTRE. ON VOUS A CRU QU'IL N'Y AURAIT RIEN DE CHANGÉ LA-DE-DANS...

ET VOUS AVEZ EU RAISON DE ME CROIRE...

VA-T-EN, C'EST JUSTE LA FTQ QUI TRAVAILLE ICIITE...

C'EST ÇÀ QUE NOS GARS SE FONT RÉPONDRE À LA GOLDEN EAGLE DE ST-ROMUALD!

ON PENSE QUE SI VOUS AVEZ VU ÊTRE OBJECTIF, VOUS AURIEZ AUCUN, À LA FIN DE VOTRE PUBLICATION, LE PETIT L'YRE QUE LA CSN A FAIT PARAITRE SUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI...

ON PENSE QUE SI VOUS AVEZ VU ÊTRE OBJECTIF, VOUS AURIEZ AUCUN, À LA FIN DE VOTRE PUBLICATION, LE PETIT L'YRE QUE LA CSN A FAIT PARAITRE SUR LA SÉCURITÉ D'EMPLOI...

C'EST COMME VOTRE BILL SI SUR LES RÉGIMES DES CAISSES DE RETRAITE.

On sait que depuis quelque temps, l'ancien premier ministre Jean Lesage a été nommé sur le conseil d'administration de la firme Bulger de Toronto...

CONTINUEZ! CONTINUEZ!

IL EST DÉPASSÉ 3 HEURES, IL FAUT QUE JE M'EN ALLE EN CHAMPAGNE...

VOUS DITES QUE LES LOIS NE SONT PAS RESPECTÉES AVEZ-VOUS DES EXEMPLES?

DES ENEMIS! LA SÉCURITÉ D'EMPLOI, LES DÉCRETS, LA SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS, L'HYGIÈNE... SI LE MINISTÈRE FORÇAIT LES PATRONS À RESPECTER LES LOIS, ON AURAIT BIEN MOINS DE PROBLÈMES ET ON SERAIT PAS OBLIGÉS DE TOUJOURS SE BATTRE.

ON VEUT DIRE QU'ON SE ROSE DES QUESTIONS QUAND ON VOIT QUE DEPUIS 2 ANS, IL Y A EU 26 LOIS, BILLS, ARRÊTÉS EN CONSEIL ET QU'ILS NE SONT PAS APPLIQUÉS...

ON VEUT DIRE QU'ON SE ROSE DES QUESTIONS QUAND ON VOIT QUE DEPUIS 2 ANS, IL Y A EU 26 LOIS, BILLS, ARRÊTÉS EN CONSEIL ET QU'ILS NE SONT PAS APPLIQUÉS...

ON VEUT DIRE QU'ON SE ROSE DES QUESTIONS QUAND ON VOIT QUE DEPUIS 2 ANS, IL Y A EU 26 LOIS, BILLS, ARRÊTÉS EN CONSEIL ET QU'ILS NE SONT PAS APPLIQUÉS...

ON VEUT DIRE QU'ON SE ROSE DES QUESTIONS QUAND ON VOIT QUE DEPUIS 2 ANS, IL Y A EU 26 LOIS, BILLS, ARRÊTÉS EN CONSEIL ET QU'ILS NE SONT PAS APPLIQUÉS...

IL Y A QUELQUE CHOSE QUI FONCTIONNE MAL DANS NOTRE SYSTÈME ON A MOUS PRÉSENTÉ SOUVENT À NOUS LES DÉPUTÉS DES LOIS À VOTER, SANS QU'ON POSSÈDE 50% DE L'INFORMATION SUR LA QUESTION. ON SE DIT: ÇA DOIT ÊTRE BON PUISQU'ILS LE PRÉSENTENT...

IL Y A QUELQUE CHOSE QUI FONCTIONNE MAL DANS NOTRE SYSTÈME ON A MOUS PRÉSENTÉ SOUVENT À NOUS LES DÉPUTÉS DES LOIS À VOTER, SANS QU'ON POSSÈDE 50% DE L'INFORMATION SUR LA QUESTION. ON SE DIT: ÇA DOIT ÊTRE BON PUISQU'ILS LE PRÉSENTENT...

IL Y A QUELQUE CHOSE QUI FONCTIONNE MAL DANS NOTRE SYSTÈME ON A MOUS PRÉSENTÉ SOUVENT À NOUS LES DÉPUTÉS DES LOIS À VOTER, SANS QU'ON POSSÈDE 50% DE L'INFORMATION SUR LA QUESTION. ON SE DIT: ÇA DOIT ÊTRE BON PUISQU'ILS LE PRÉSENTENT...

IL Y A QUELQUE CHOSE QUI FONCTIONNE MAL DANS NOTRE SYSTÈME ON A MOUS PRÉSENTÉ SOUVENT À NOUS LES DÉPUTÉS DES LOIS À VOTER, SANS QU'ON POSSÈDE 50% DE L'INFORMATION SUR LA QUESTION. ON SE DIT: ÇA DOIT ÊTRE BON PUISQU'ILS LE PRÉSENTENT...

Monsieur l'abbé s'est d'abord fait un nom en mettant sur pied à Rivière-du-Loup, pour la bagatelle de 16 millions, le Foyer-Patro, s'édifiait ainsi une réputation de spécialiste en sports et loisirs. On dit cependant à Rivière-du-Loup qu'il était temps qu'il démissionne de son poste de directeur-général de cette institution.

Cette réputation de spécialiste en loisirs et sports lui a valu d'accompagner Son Honneur le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, à Amsterdam lorsque la ville de Montréal était sur les rangs en vue d'obtenir les Jeux Olympiques de 1976.

Le premier ministre de la province, M. Robert Bourassa, l'a approché pour qu'il dirige les suffrages dans le comté de Rivière-du-Loup lors des élections du 29 avril. On voyait en lui le futur ministre des sports et loisirs. Ce ne furent point tant ses réticences personnelles que le veto de son évêque qui l'empêchèrent de se porter candidat.

Comme on peut le constater, l'homme a ses entrées dans le monde politique.

### Antisindicaliste

La vocation antisindicaliste de l'abbé Landry ne date pas de son arrivée au Manoir. Déjà à Rivière-du-Loup, il avait manifesté ses sentiments lorsque les employés du Foyer-Patro eurent l'intention de se syndiquer. Il se hâta de susciter un syndicat de boutique. Ce n'est qu'après plusieurs mois de lutte que les employés purent enfin obtenir une accréditation avec la CSN.

Il ne faut donc pas se surprendre des gestes qu'il a posés depuis son arrivée au Manoir Charles de Foucauld: pour un petit dictateur, rien ne peut être plus nuisible qu'un groupe d'hommes et de femmes ne partageant pas nécessairement sa philosophie du pouvoir.

Le congédiement des cadres, deux jours après qu'ils se soient syndiqués, ne s'explique pas autrement que par cette conception moyenâgeuse de l'autorité. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la question qui a été posée à chaque employé par le même abbé Landry. **"Etes-vous prêts à former équipe et à collaborer avec M. Ronald Landry, directeur général du Manoir Charles de Foucauld, et à le reconnaître comme l'autorité constituée au Manoir Charles de Foucauld?"**

On devait répondre par un oui ou par un non.

Comment un homme, avec une telle conception de l'autorité, pouvait-il comprendre l'expérience de coges-

QUI EST  
MONSIEUR  
L'ABBÉ  
RONALD LANDRY  
?



**"Etes-vous prêts à former équipe et à collaborer avec M. Ronald Landry, directeur général du Manoir Charles de Foucauld, et à le reconnaître comme l'autorité constituée au Manoir Charles de Foucauld?"**

tion pratiquée par la direction et les employés depuis un an et demi au Manoir Charles de Foucauld?

Pour l'abbé Landry, la convention collective, c'est une chose qui n'existe pas, tout simplement. Après le congédiement des cadres, il a tenté, sans négociation avec le syn-

dicat, de faire des ententes particulières en offrant des montants forfaitaires à certains éducateurs pour qu'ils occupent les postes des cadres congédiés. Deux de ces chefs éducateurs ont été mis à la porte pour n'avoir pas accepté ces arrangements. Au mépris de la convention collective, qui statue sur la création de nouveaux postes, le même abbé a tenté d'en créer sans que le syndicat ne soit consulté.

### Forte influence

Il ne faut cependant pas mésestimer monsieur l'abbé Landry; c'est un homme qui a certainement de l'influence quelque part. Comment expliquer autrement le fait qu'il commande un salaire annuel de \$15,000 alors que l'échelle provinciale de salaire des directeurs du même type d'institutions est fixée à \$12,500?

Comment expliquer autrement cet autre exemple: il y a plus d'un an et demi, le Manoir avait présenté au gouvernement les plans et devis d'un nouveau complexe pavillonnaire. Le coût du projet avait été établi approximativement à \$1,700,000. Il est demeuré dans les tiroirs.

Un mois à peine après son arrivée, le 16 décembre 1970, l'abbé Landry fait approuver par le gouvernement un projet de construction d'un institut de rééducation pour la jeunesse au coût de \$4,800,000. Ce qui est cependant fort curieux, c'est que le projet de l'abbé Landry est exactement le même que celui présenté il y a un an et demi. Ça fait un joli sapin de \$2,500,000, en période d'austérité.

### Du sabotage

Les employés vous diront que c'est l'homme qui est en train de saboter, au Manoir Charles de Foucauld, une institution de rééducation des enfants où on était en voie de démontrer l'efficacité d'une nouvelle approche communautaire de la rééducation des enfants mésadaptés.

Ils vous diront aussi que depuis 1968, le Manoir Charles de Foucauld assumait avec de plus en plus de succès la rééducation de plus de 90 enfants grâce à une nouvelle formule caractérisée par une plus grande implication de l'enfant dans sa rééducation et une participation de tout le personnel à l'élaboration des décisions. Les preuves étaient là: les évasions d'enfants avaient diminué de 90% et les actes de vandalisme de 60%.

C'est tout cela que monsieur l'abbé Ronald Landry, spécialiste en sports et loisirs, voyageur à Amsterdam et quasi-candidat libéral est en train de jeter par terre.

## MANOIR CHARLES DE FOUCAULD

Le Manoir Charles de Foucauld, institution de rééducation pour enfants mésadaptés de Québec, est fermé depuis le 22 janvier.

Le 10 mars, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, déclarait en Chambre que les enfants ne retourneraient pas au Manoir parce qu'ils avaient été trop traumatisés par le déménagement. (On les a transférés à Ste-Agathe, dans les Laurentides).

A l'heure actuelle, sur 59 employés, 11 employés ont été suspendus, 18 mis à pied et 4 congédiés.

Les suspensions: le prétexte officiel invoqué par le directeur général de cette institution, M. l'abbé Ronald Landry, serait l'incapacité et la négligence professionnelle des employés en cause. Pourtant, deux mois auparavant, il écrivait: "J'ai ren-

contré ici une équipe de travail extraordinaire, motivée par un esprit de dévouement, de générosité et de compréhension".

Les congédiements: le 6 janvier 1971, le personnel de cadre du Manoir adhéra à la Fédération des ingénieurs et cadres (CSN). Le 8 janvier, ils étaient congédiés.

Les mises à pied: le 21 janvier, le feu consume deux matelas. Quelques jours plus tard, 18 employés sont mis à pied parce que leur convention collective stipule qu'on ne peut mettre à pied un travailleur à moins d'un préavis de 4 mois, sauf dans le cas d'un incendie...

Comme il ne restait plus que 23 employés sur 59, pour justifier la quasi-fermeture, on a commencé des réparations estimées à \$177,000 alors qu'un nouvel édifice est prévu dans deux ans et que les réparations suggé-

rées à l'édifice actuel atteignaient à peine \$40,000.

Le gouvernement est au courant de la situation depuis longtemps; des rencontres ont eu lieu. Pourtant, rien ne se fait. Une enquête a été demandée par les syndiqués. Ils l'attendent toujours.

Au mépris de la convention collective des employés, des droits fondamentaux ont été foulés aux pieds.

On a mis en danger le fragile équilibre de ces jeunes enfants en congédiant ou en suspendant des éducateurs en qui ils avaient pleine confiance.

De quelque côté qu'on regarde la situation, on arrive toujours à la même personne, responsable de ce qui se passe depuis quelques mois dans cette institution. Monsieur l'abbé Ronald Landry assume cette lourde responsabilité.



## "PLUSIEURS CAS DOIVENT ÊTRE DÉSESPÉRÉS"

Pendant que les journalistes se passionnent pour le mariage de Trudeau et le conflit des enseignants, pendant que le ministre Castonguay annonce des réaménagements importants dans l'organisation des services sociaux régionaux, le Ministère de la Fonction Publique, camouflé derrière les agences privées de service social qu'il finance à 100%, tient les agences fermées depuis 3 semaines, et personne ne s'émeut.

Le scandale de ce lock out saute pourtant aux yeux. Les travailleurs sociaux de toutes catégories (ils sont plus de 1100 syndiqués) négocient depuis maintenant près de deux ans. Rien n'est encore réglé du côté monétaire parce que la partie patronale refuse d'appliquer la politique salariale que le gouvernement lui-même a défini, c'est-à-dire, refuse de leur donner des conditions semblables aux travailleurs de même catégorie qui sont à l'emploi du gouvernement. On profite du fait que tout récemment encore les agences étaient des organismes de charité largement basés sur le bénévolat pour tenter de garder les travailleurs spécialisés des agences dans un état d'infériorité. On profite également du fait que les travailleurs sociaux ont manifesté beaucoup de respect pour les gens dont ils s'occupent, s'interdisant jusqu'ici des moyens de pression draconiens. Pour tenter de les démoraliser, et sous prétexte d'un ralentissement de ces services, on a supprimé la totalité des services depuis le 25 février. Les propos que nous rapportons ci-dessous laissent soupçonner la signification dramatique de ce lock out pour des milliers de gens démunis.

Cependant, d'ores et déjà, on peut se rendre compte que le gouvernement ne gagnera rien à ce jeu. Déjà, plusieurs comités de citoyens ont commencé à intervenir pour exiger qu'on leur redonne leurs services: les gens mal pris ne sont plus complètement sans voix et on se prépare des "réveils brutaux" si on pense qu'on peut se moquer d'eux aussi facilement qu'avant. Il en est de même pour les travailleurs sociaux eux-mêmes. Jusqu'ici, ils ont été bons enfants et ils n'ont pas chahuté les beaux discours de l'autorité sur le service des pauvres de leur secteur. Mais

dans le présent conflit, ils découvrent beaucoup de choses. Ils découvrent qu'ils ont cultivé trop longtemps la mentalité même de leurs clients: l'écrasement, le repliement sur les symptômes de la misère sociale plutôt que la revendication et le réveil politique. Ils découvrent qu'ils ont toléré trop longtemps que les agences leur refusent la participation dans l'élaboration de nouvelles approches des besoins qu'ils côtoient tous les jours de peur que les travailleurs sociaux, qu'ils nomment pompeusement des agents de développement, ne deviennent de véritables animateurs communautaires qui aident les défavorisés à s'organiser socialement, économiquement et politiquement. Ils découvrent qu'ils se sont trop longtemps laissés enfermer dans la tradition psychiatrique et la mystique de l'assistance aux pauvres. Ils découvrent que ceux qui siègent sur les conseils d'administration



des agences ne représentent pas la clientèle des agences puisque ce sont presque exclusivement des avocats, des ingénieurs, des curés, des juges. Ils découvrent qu'on a tenté de les diviser en incitant les travailleurs des agences en province et même individuellement à signer des ententes et ils se resaisissent puisqu'ils ont voté à forte majorité en faveur de la solidarité provinciale la semaine dernière.

Quant à la réforme qu'entrevoit M. Castonguay, ils sont de plus en plus méfiants. Hier ils auraient laissé les conseils d'administration des agences en discuter avec le gouvernement; maintenant, ils entendent bien participer à ces métamorphoses et ne pas se laisser embobiner. Le gouvernement n'a réussi qu'une chose: détériorer le climat nécessaire aux réformes entrevues et réveiller les travailleurs sociaux.

André Harvey, GINETTE MOLLIER, Louise Fortin, Louise Leblanc, Jacqueline Soussan, Hélène Séguin, Louise Fortin, Jocelyne Bolduc, Marie-Paule Levesque

### ANDRÉ HARVEY, conseiller social (T.A.S.)

- travaille en milieu scolaire avec le psychologue, l'orienteur, l'infirmière pour aider aux étudiants qui ont des problèmes.
- il gagne \$4.43 l'heure, et les offres patronales ne contiennent aucune amélioration pour lui.

**"Quand le lock out a débuté, plusieurs étudiants risquaient d'être mis à la porte de l'école. Mon rôle est d'essayer d'empêcher qu'ils le soient ou du moins de les aider à se resituer après leur départ. Avec le lock out, ils ont probablement été jetés à la rue sans plus de cérémonie. C'est également la période où l'on intervient dans la classification des élèves pour l'an prochain dans un bon 30% des cas: je ne sais pas ce qui arrive sur ce point. Il y a toujours aussi un certain nombre d'étudiants qui ont des démêlés avec la Cour: n'étant pas là pour voir les parents et intervenir de-**

vant le juge, ces étudiants se retrouvent tout simplement en prison".

### GINETTE MOLLIER,

- spécialisée dans les problèmes d'alcoolisme.
- après 6 ans d'expérience, gagne \$4.50 l'heure.

**"Le lock out est désastreux pour les gens dont je m'occupe. L'interruption abrupte du traitement de plusieurs cas d'alcoolisme fout tout par terre. Je pense à une fille de 18 ans responsable des 5 enfants de la famille dont le père boit et pose des problèmes d'inceste: je savais ce qu'il fallait faire, mais, depuis le lock out, j'ignore ce qui arrive. Je connais des cas où, ne pouvant pas intervenir, des saisies ont dû avoir lieu, une famille a été mise à la porte. Cas de pertes d'emploi dus à l'alcoolisme avec les problèmes financiers qui s'en suivent. Cas de délirium tremens chez les individus en traitement. Cas d'enfants qui se savent et vont se retrouver tout simplement en prison".**

### LOUISE LEBLANC,

travailleuse sociale.

- travaille à l'admission pour l'évaluation des demandes de gens aux prises avec des problèmes de nourriture, de logement, de conflits conjugaux, d'emploi, etc.
- après 3 ans d'expérience, gagne \$88 clair par semaine.

**"Avec le lock out, pour tous ces gens mal pris, il n'y a plus de**

service social. Les soi-disants services d'urgence organisés par les patrons racontent n'importe quoi: que nous sommes en grève, que nous sommes au téléphone, que nous allons les rappeler. Et ce sont nos collègues-cadres qui acceptent de faire cette bouche-rie".

### JACQUELINE SOUSSAN, HELENE SEGUIN

auxiliaires familiales.

- vont dans des familles pour s'occuper de la maison et des enfants alors que la mère doit aller à l'hôpital ou est malade; elles jouent alors un rôle de conseillères pour tous les problèmes de la famille. Ceci permet d'éviter dans bien des cas le placement des enfants en foyer nourricier à \$60.00 par mois chacun et tous les troubles qui s'en suivent.
- gagnent \$53 et \$67 clair par semaine après 10 ans d'expérience et des cours spécialisés (psychologie, puériculture, droit, enseignement ménager, pédagogie...).

**"Avec le lock out, plusieurs cas doivent être désespérés: une famille de 5 jeunes enfants où la femme devait entrer à l'hôpital alors que le mari travaille et ne peut payer une servante; un monsieur dont la femme est à l'Institut Prévoist et qu'on a laissé seul avec ses trois enfants; etc."**

### LOUISE FORTIN,

travailleuse sociale.

- travaille en organisation communautaire avec des comités de citoyens de la Petite Bourgogne.

**"L'aide technique qui était apportée dans plusieurs projets (démarches auprès des autorités, etc.) est suspendue. Par exemple, un projet de camp d'été familial risque d'être compromis".**

### JOCELYNE BOLDUC,

réceptionniste, hôtesse, dactylo, etc.

- je suis secrétaire à l'admission, mais je fais de tout, y compris garder les enfants des clients qui viennent à l'agence.

- après 12 ans d'expérience et du temps supplémentaire bénévole indéfini, gagne \$66 clair par semaine.

### MARIE-PAULE LEVESQUE

surveillante du secrétaire central.

**"Ma tâche est interne et ne touche pas directement les gens. Mais l'interruption des services dans mon secteur affecte beaucoup de gens, notamment les employés de comptabilité qui sont responsables des chèques aux foyers nourriciers. Je connais le cas des personnes qui s'occupent des colonies de vacances pour qui l'interruption risque d'avoir des effets graves. Il y a aussi le fichier de chaque cas traité par l'agence dont la tenue stricte à jour est aussi capitale que pour les malades d'hôpitaux..."**



120 travailleurs de la chaussure, à l'emploi de la compagnie Chartered Traders Ltd (anciennement John Ritchie Ltd) à Québec, sont en grève depuis le 22 février dernier. Ce syndicat est l'un des plus anciens de la CSN, ayant été fondé en 1891. Le principal problème concerne les salaires, qui sont actuellement de \$1.80 l'heure en moyenne pour une semaine de 44 heures. Cependant, les nouveaux propriétaires de l'entreprise, des industriels de Toronto qui en ont fait l'acquisition en juin dernier, veulent imposer une échelle de salaires inférieure à celle qui existe actuellement. Les employés demandent une augmentation de 7%, avec une garantie de 12 cents l'heure s'appliquant au salaire réel et aux taux minima, car plus d'un tiers travaillent à la pièce. La rétroactivité et les vacances font aussi l'objet de litige. Les négociations ont débuté au mois d'août dernier. Les propriétaires c'est des sauvages, on les voit jamais", disent les grévistes.